

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 : les partenaires sociaux du secteur de l'emploi à domicile publient leur guide sectoriel de préconisations pour faciliter la reprise d'activité du secteur

Paris, le 8 juin 2020 – Annoncé le 12 mai 2020, **le guide sectoriel de préconisations et de bonnes pratiques pour faciliter la reprise de l'emploi à domicile est désormais disponible**. Il est le résultat d'un dialogue social particulièrement efficace depuis le début de la crise sanitaire.

L'ensemble des partenaires sociaux du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile (CFDT services, CGT commerce services, CSAFAM, FO emplois de la famille, SPAMAF et FEPEM) – en partenariat avec les acteurs du secteur : le groupe IRCM de protection sociale et la plateforme de professionnalisation IPERIA – **s'est associé pour formuler des préconisations concrètes, permettant aux particuliers employeurs, aux assistants maternels et salariés à domicile de poursuivre ou reprendre leur activité dans les meilleures conditions de prévention et de sécurité.**

Pour Stéphane FUSTEC, Président du CNPDS : « *Ce guide est la contribution des partenaires sociaux du secteur pour réussir la reprise d'activité de l'emploi à domicile en toute sécurité pour les particuliers employeurs et leurs salariés. Fruit d'un dialogue social de qualité, il apporte toutes les réponses pratiques aux questions que peuvent se poser les 5 millions de citoyens concernés.* »

Pour Marie-Béatrice LEVAUX, Vice-présidente du CNPDS : « *La crise du Covid-19 a montré que le domicile était le refuge ultime pour tous les citoyens du monde, le premier acteur d'accompagnement des familles ! Les aidants, les assistants de vie à domicile ont joué un rôle majeur pendant cette période, invisibles et bien peu reconnus. Au moment où la reprise d'activité s'amorce, n'ayons pas la mémoire courte ! Je salue l'efficacité et le pragmatisme des partenaires sociaux de notre secteur, nous avons fait preuve d'une grande agilité. Nous reconnaissons également l'accompagnement des politiques publiques et de leurs représentants, tant pour la mise en œuvre des dispositifs adaptés de chômage partiel, que pour le soutien au guide sectoriel de reprise d'activités que nous diffusons aujourd'hui.* »

Les gestes barrières et les règles de distanciation sont la meilleure protection contre la propagation de la COVID-19, mais soulèvent de nombreuses interrogations pratiques dans leur mise en œuvre, particulièrement lorsqu'on accueille des enfants à son domicile ou lorsqu'on accompagne une personne fragile au quotidien.

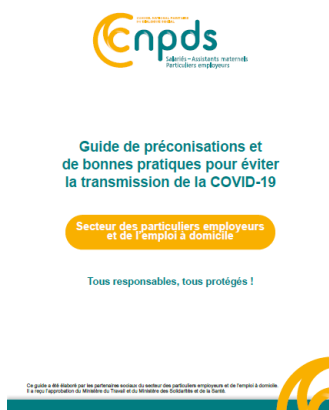
C'est pourquoi ce **guide sectoriel, validé par le ministère du Travail et par le ministère des Solidarités et de la Santé** comprend :

- L'ensemble des mesures de prévention adaptées à la spécificité de l'emploi au domicile de l'employeur ou de l'assistant maternel ;
- 4 fiches métiers correspondant aux emplois d'assistant de vie, d'assistant maternel, de garde d'enfants à domicile ou d'employé familial sont intégrées au guide. Elles apportent les conseils utiles et nécessaires à la reprise de l'activité ;

- 2 fiches spécifiques pour les particuliers employeurs d'un salarié à domicile ou employeurs d'un assistant maternel.
- Les dispositifs d'accompagnement social et prévention déployés par le Groupe IRCEM de protection social
- Les programmes de professionnalisation spécialement conçus pour accompagner les salariés dans leur activité en période de crise sanitaire. 1500 inscriptions ont d'ores et déjà été enregistrées.

Télécharger le guide sur :

- FEPEM : <https://www.particulier-employeur.fr> et www.fepem.fr
- CFDT: <https://services.cfdt.fr/>
- CGT : <https://www.sap.cgt.fr/> et <https://sap-cgt.social/>
- CSAFAM : www.csafam.fr/actualites
- FO : www.assistantematernelle.info et www.salarieduparticulieremployeur.info
- SPAMAF : <http://www.assistante-maternelle.org/>
- UNSA : <https://unsa-fessad.org/documents-libre-service/>



CONTACTS PRESSE :

● **Fédération des Services C. F. D. T. :**

Véronique REVILLOD-07 68 91 79 26

● **Fédération C.G.T du commerce, des Services et de la distribution :**

Stéphane FUSTEC – 06 13 61 28 86

● **Confédération des syndicats d'assistants familiaux et d'assistants maternels CSAFAM :**

Nathalie DIORE- 06.28.18.21.89

● **Force Ouvrière F. G. T. A. / F. O. :**

Véronique DELAITRE – 06 72 80 22 92



- **Syndicat Professionnel des Assistants Maternels et Assistants Familiaux S.P.A.M.A.F :**

Lydia LOISEL-06 13 23 18 69

- **Union Nationale des Syndicats Autonomes - UNSA FESSAD :**

Liliane DELTON - 06 10 40 12 46

- **FEPEM :**

Jean-Christophe GOUX - 06 11 73 41 02